côté VILLAGE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
POUSSAN

Spécial Travaux

Dossier Travaux

Urbanisme

Enfance Jeunesse

POUSSAN

VILLE DE POUSSAN - BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N°16 - AUTOMNE 2007

Dossier Spécial Travaux

SOMMAIRE

Dossier Travaux P. 3

Urbanisme P. 12

Enfance / jeunesse P. 22

Si vous ne recevez pas régulièrement ce bulletin dans votre boîte aux lettres n'hésitez pas à en faire part au service communication de la mairie à l'adresse ci-dessous.

Par respect de la législation électorale pour les municipales de mars 2008, l'éditorial du Maire est supprimé, les noms et prénoms du Maire et de l'équipe municipale ne figureront plus sur le Bulletin municipal, jusqu'aux élections.

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
DE LA VILLE DE POUSSAN
N°16 - AUTOMNE 2007

Directeur de la publication : M. le Maire

Rédaction, conception, réalisation :
Service communication de la Ville de Poussan
place de l'hôtel de ville - 34560 POUSSAN
04 67 78 99 56 - www.ville-poussan.fr
communication@ville-poussan.fr

© *Photos :*
Service communication
et Service Enfance Jeunesse de la Mairie

Impression : JF Impression - Montpellier

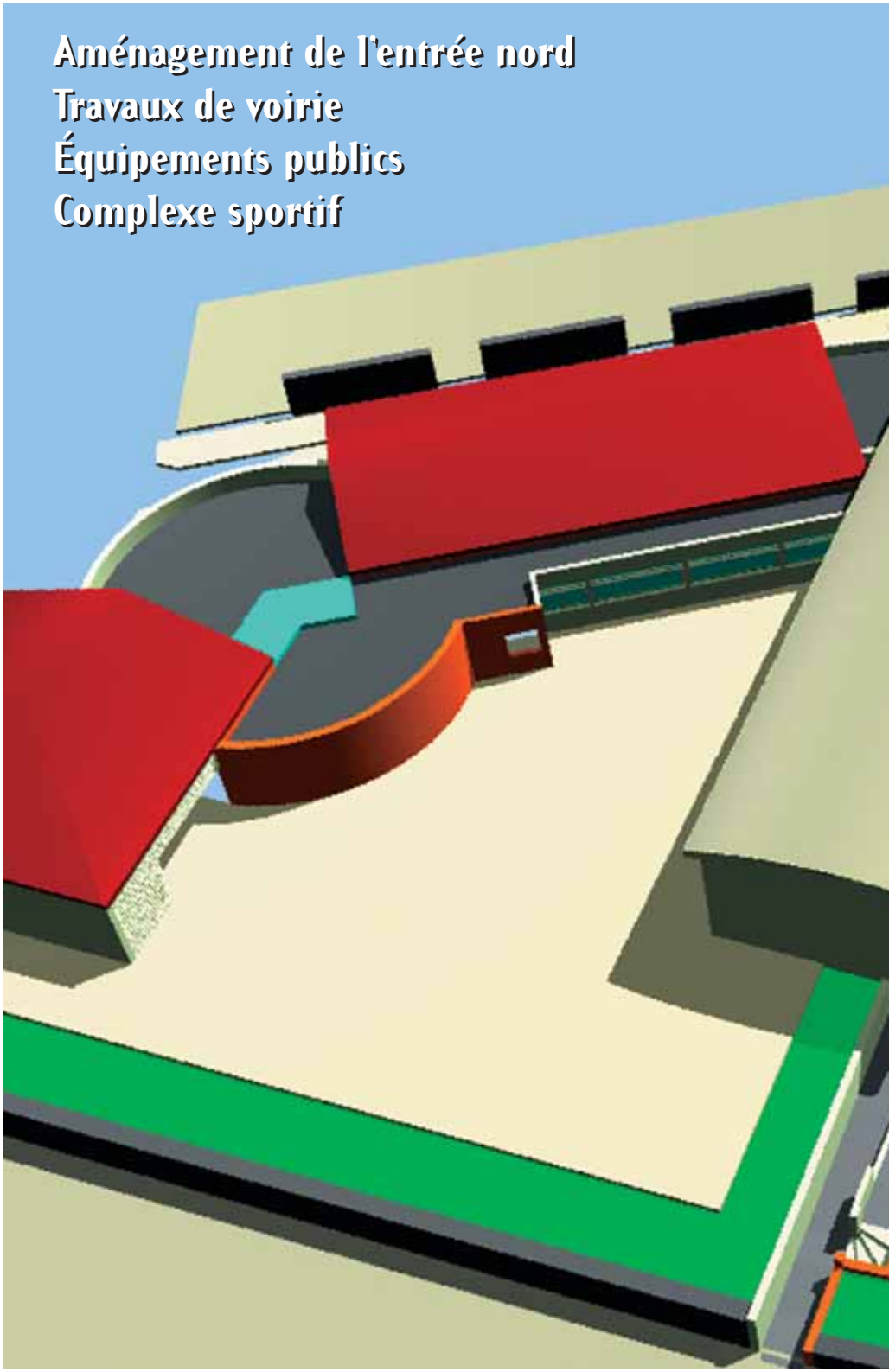

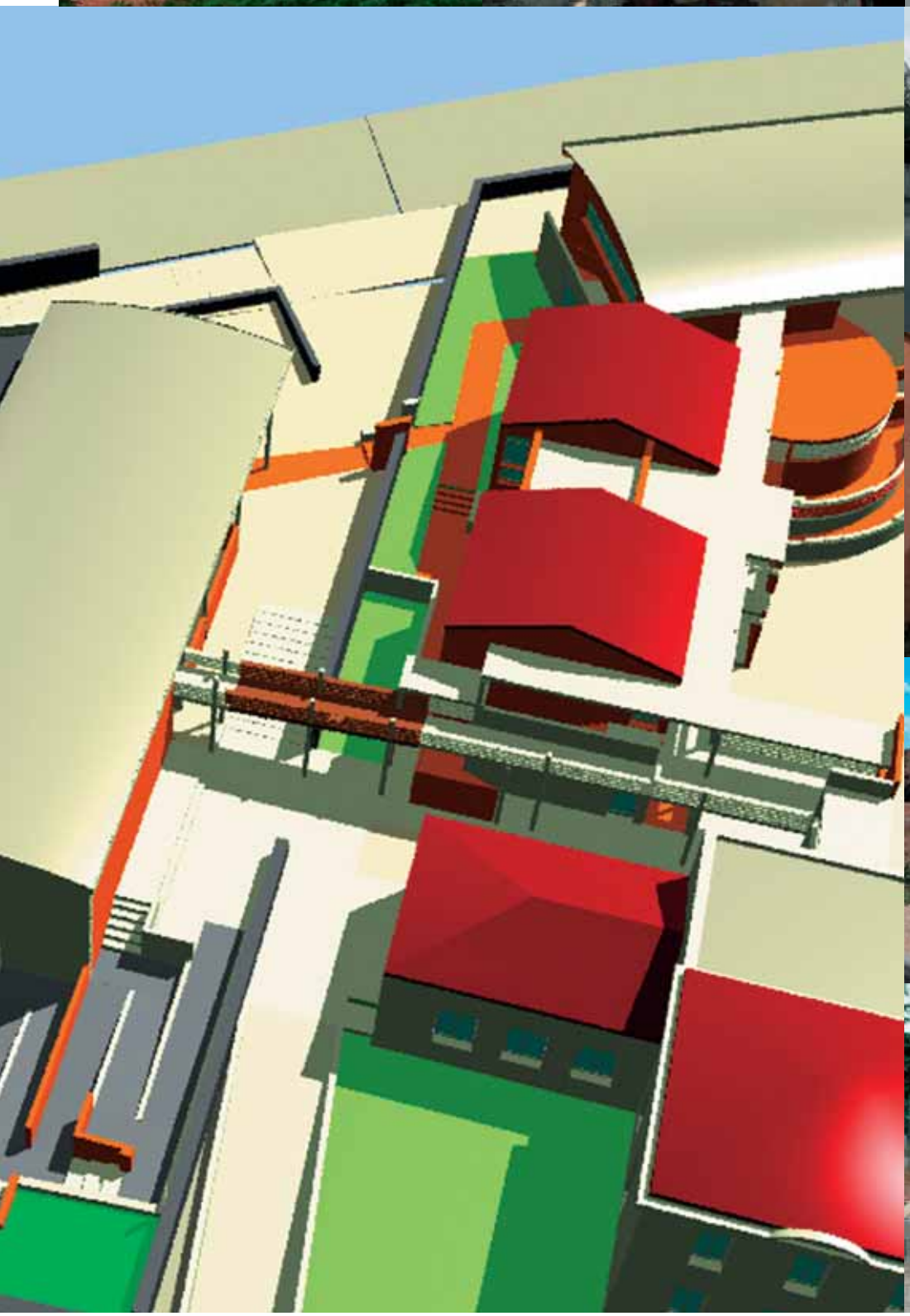

Aménagement de l'entrée nord de Poussan

Poursuite des travaux et projets pour l'entrée route de Villeveyrac

Dans la continuité des travaux effectués : École Élémentaire Véronique Hébert, Logements Sociaux, bassin de rétention, cette fin d'année verra se concrétiser la réalisation d'une aire de jeux pour les enfants de 2 à 14 ans. La suite de l'aménagement est engagée et la première tranche des travaux commencera début 2008, avec la réalisation d'une piste cyclable, la construction de l'école maternelle venant compléter le groupe scolaire Véronique Hébert, et dans la foulée parkings, rond-point giratoire, et la réhabilitation du chemin des frères. Le coût global de ces travaux prévus en 3 tranches sera de 1,5 million d'euros.

1. Création d'une aire de jeux

La construction d'une troisième aire de jeux sur le village a commencé a l'entrée du lotissement du Félibre, proche de l'école élémentaire Véronique Hébert. D'une superficie de 350 m², elle se verra doter de jeux pour les enfants de 2 à 14 ans. La structure principale se distinguera des autres réalisations par sa conception. En effet, il s'agira plutôt d'un parcours ludique avec "grimpé - équilibre - balancé". La plate forme est en cours de réalisation, viendra ensuite l'installation des jeux, de la clôture et du mobilier (bancs, poubelles, plantations). Ce site a pour vocation d'attirer les nombreux enfants du quartier et de devenir un arrêt sur le chemin de l'école. Le budget est de 40 000 € subventionné par le Conseil Général à hauteur de 6000 €.

2. Bassin de rétention

Au cours de l'année la capacité du bassin de rétention a été quasiment doublée pour passer de 2200 m³ à 4200 m³. Cela permet la régulation de l'évacuation des eaux pluviales lors de fortes précipitations pour éviter les inondations dans le centre du village.

3. Piste cyclable

Suite au diagnostic sur les déplacements dans le village, la mise en place d'une piste cyclable est programée dans la 1re tranche des travaux 2008. Elle longera la RD2 depuis le chemin des romains pour arriver au début du chemin des frères. Le mur sera déplacé pour permettre aussi la création d'un trottoir.

4/5. Parkings et rond-point

Une deuxième tranche verra la réalisation de 2 parkings d'une capacité totale d'une soixantaine de places au bout du chemin des frères au niveau du croisement avec l'avenue de Bédarieux. Cette intersection sera dotée d'un rond point qui permettra de ralentir encore les véhicules en entrée de ville, particulièrement dans cette zone sensible fréquentée par de nombreux élèves.
A terme, après la construction de l'école maternelle, le chemin des Frères devra être aménagé pour le confort des usagers et des riverains.

6. École maternelle

Le cabinet d'architecture poussannais A3 a été choisi pour réaliser cette école qui constituera avec l'école élémentaire Véronique Hébert inaugurée en 2006 le deuxième groupe scolaire de la Commune. Véronique et Hervé Barret, architectes, ont déjà conçu le projet de l'école élémentaire du chemin des Frères.

Pour ce nouveau chantier, un projet global à été envisagé, avec la réalisation de la liaison prévue entre les deux écoles et le partage de locaux communs (la bibliothèque et l'espace CLAE), ainsi que l'agrandissement du réfectoire.

3 classes sont prévues, petite, moyenne et grande section, pour un effectif de 90 enfants.

L'extention du réfectoire est prévue pour être accessible par les deux écoles (école maternelle à venir et école élémentaire existante). Une salle à manger supplémentaire est à créer.

Une proposition d'aménagement de la voirie et des aires de stationnement est faite en plan de masse, intégrant les dessertes piétonnes et une aire de jeu pour enfant. (dossier et plan consultables en Mairie).

SITE / IMPLANTATION

Le terrain mitoyen de l'ancienne école de filles de l'avenue de Bédarieux, d'une superficie de 2 842 m2, dont 1 695 m2 pour l'enceinte de l'école, est soumis aux règlements d'urbanisme de la zone UA2 qui correspond à l'extension de la fin du XIX au début du siècle.

Le site d'implantation est une ancienne vigne en friche, bordée de murets de pierres qui seront maintenus en partie et restaurés.

ACCES ET VOIRIE

L'accès principal aux deux écoles est situé chemin des frères, voie en sens unique de la place de l'église au futur carrefour du lotissement. Un trottoir doublera le muret de pierre le long du Chemin des Frères.

Une traversée entre les deux voies bordant l'école sera créée, exclusivement piétonnière. Le dénivelé important entre le terrain et la voirie, sera franchit par un dispositif de rampes conforme à la réglementation de l'accessibilité des établissements recevant du public.

La voie en pente (14%) de l'entrée de l'ancienne école avenue de Bédarieux est maintenue en l'état, en tant qu'accès secondaire et technique.

STATIONNEMENT DES VEHICULES

Le stationnement des véhicules est réparti sur la rue et en bas du Chemin des frères sur un terrain communal aménagé à cet effet, à proximité des accès.

ESPACE LIBRE ET PLANTATION

Les arbres et arbustes existants en bordure des murets seront maintenus.

Des fruitiers seront plantés dans les jardinets, un mail d'arbres à hautes tiges sera créé dans la cour.

Une haie vive d'essences méditerranéennes sera plantée le long de l'avenue de Bédarieux, en doublement du grillage rigide.

Les aires de stationnement seront plantées à raison d'un arbre pour 50 m2

CLOTURE

Les clôtures existantes seront en grande partie préservées, (murs de pierres à rénover).

Cette deuxième phase du groupe scolaire poursuit l'aménagement d'un quartier charnière, composé d'habitations individuelles, entre le centre du village et la campagne.

L'implantation du groupe scolaire a été l'occasion de requalifier la circulation des véhicules, (voies en sens unique), et d'aménager celles des piétons, cyclistes et handicapés. Le choix d'intégrer l'école proche du centre du village est d'en faire un réel équipement de proximité, où la sécurité piétonne et l'accessibilité sont privilégiées.

Travaux de voirie

Après les travaux qui ont vu la grand'rue, l'avenue d'Issanka, puis l'avenue de Bédarieux entièrement rénovées, la remise en état des voies de communication et des réseaux continue avec plusieurs chantiers en cours actuellement sur Poussan : chemin du Terraiet, avenue d'Issanka... dans la continuité des nombreuses voies communales réhabilitées depuis quelques années : rue du Marathon, route du parc d'Issanka, chemin du Vallaury, de Clermont, de Cabrolous. C'est au tour maintenant du centre ancien de voir l'élaboration d'un projet de réhabilitation des boulevards du Riverain, René Tulet et Prosper Gervais.

1. Grand Rue

Cette chaussée anciennement à double sens et sans trottoir posait des problèmes de sécurité pour les piétons. Il a donc fallu la passer en voie unique et réaliser des trottoirs suffisamment larges pour les personnes à mobilité réduite : l'accès à la MJC est ainsi sécurisée. Un réseau pluvial enterré d'un diamètre de 700 à été mis en place afin de capter les eaux de surface par des bouches d'engoufrement depuis le chemin des horts via le ruisseau de la Lauze.

2.Avenue d'Issanka

Ce chantier achevé en avril 2006 a vu la création d'un réseau pluvial de surface jusqu'au chemin du moulin à vent et souterrain jusqu'au pont de Marqueval, l'enfouissement des réseaux France Télécom et EDF. Puis, la réhabilitation de l'avenue, avec création de places de parking, ralentisseurs, passages piétons protégés.

Depuis le mois de septembre, les travaux ont repris pour terminer le raccordement du pluvial et refaire la voirie depuis le chemin du Moulin à vent jusqu'à la rue du Peyrou.

3.Avenue de Bédarieux

Les travaux ont été achevé en août 2006 après des réunions de quartier pour exposer le projet et prendre en compte les remarques des riverains. Par souci de cohérence, l'avenue est réalisée sur un modèle proche de celui de la Grand'Rue avec d'un côté un trottoir large, des jardinières, et de l'autre côté des places de parking, des ralentisseurs, des passages piétons protégés. Le réseau de pluvial ancien a été réhabilité, le réseau d'évacuation des eaux usées mis en conformité.

Cette réalisation s'inscrit dans un programme plus vaste qui voit le réaménagement complet de l'entrée de Poussan depuis la route de Villeveyrac, et participe à la sécurisation des parcours autour de l'école Véronique Hébert.

4.Rue des Horts

Ce chantier s'est achevé en 2007. Les nouvelles lois sur l'adduction d'eau imposent le renouvellement des branchements : supprimer le plomb et le remplacer par du polyéthylène. La canalisation principale qui était d'un petit diamètre est passée à une section plus importante pour le confort des usagers.

5.Chemin du Terraiet

Cette voie qui contourne le cimetière pour rejoindre le lotissement de l'Estaque est entièrement reconstituée avec réalisation d'un trottoir et de l'éclairage. La chaussée se verra dotée d'un caniveau d'eau pluviale pour drainer les eaux de surface dans l'axe de la voie, le revêtement sera de type béton bitumineux.

6. Centre ancien

Le réaménagement des espaces publics du centre ancien ainsi que de la périphérie des remparts est en cours d'élaboration. Un maître d'œuvre a été désigné avec pour but d'améliorer la circulation, le stationnement, en donnant une part prépondérante à la circulation piétonne ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite. Nous sommes actuellement dans une période de test pour réaliser un avant projet en collaboration avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'environnement. Ce projet sera soumis à une concertation de la population.

Équipements publics

La remise en état des bâtiments de la commune commencée avec la MJC, se poursuit actuellement avec le chantier très important de l'église dont on a attaqué la rénovation intérieure. Côté équipements publics, les habitants vont bientôt disposer d'un troisième jardin d'enfant, et la construction de la salle socio-culturelle en cours d'achèvement va doter le jardin public d'une nouvelle structure au service de tous les poussannais.

1. MJC

Suite à l'effondrement d'une partie de la toiture du bâtiment de la MJC des travaux ont permis de conserver l'ancienne façade et de réaliser un parking.

2. Jardins d'enfants

le premier jardin construit place de la mairie a toujours autant de succès, celui de l'avenue de la gare a suivi, et celui du Félibre est en cours de construction.

3. Destruction du Cupidon

L'ancienne "Baraque" défigurant depuis longtemps l'entrée de ville, est rachetée par la commune en 2003 en état de ruine et sera démolie en 2005.

4.Église Saint-Pierre

Dans un premier temps ce projet de réhabilitation a vu la rénovation totale des façades, la révision du système d'évacuation des eaux pluviales, et la reprise des toitures collatérales. Puis, ont suivi la restauration complète des vitraux et l'installation du chauffage au gaz, et de l'éclairage.

Dans une deuxième phase, c'est l'intérieur de l'église qui est actuellement en cours de restauration. L'entreprise Marbrel a attaqué la sauvegarde et la restauration du mobilier intérieur et des œuvres d'art. Il s'agit de vider les chapelles pour procéder à leur réfection complète. Une première tranche de travaux devrait prendre 3 mois pour restaurer une grande partie de l'intérieur de l'église.

5.Jardin public

Après la pose des barrières et la création du parking au jardin public, c'est au tour de la construction de la nouvelle salle socio-culturelle à la place des anciens ateliers municipaux.
Les travaux sont bien avancés et le gros œuvre devrait être terminé à la fin du mois. Avec l'excellent bilan de fréquentation du foyer des campagnes, le jardin public devient un pôle culturel très attractif pour la ville.

6.Cave coopérative

Une partie de l'avenir urbain de Poussan se jouera aussi dans ce lieu emblématique de la vie du village. La municipalité a donc racheté les locaux avant d'envisager dans la sérénité la concertation des projets pour cet espace exceptionnel chargé d'histoire.

Complexe sportif

Pour répondre aux besoins des poussannnais la municipalité a lancé un programme ambitieux de développement des infrastructures sportives. Après le skate Park, le terrain gazonné de loisirs, l'aire multi jeux et la remise en état du gymnase, de nouvelles structures ont vu le jour, et deux nouveaux chantiers viennent de commencer. Avec le rachat récent des terrains situés entre le complexe des Baux et le skate park s'ouvre la possibilité de concrétiser un pôle d'excellence sportive à l'ouest de la ville.

Salle de gymnastique et dojo

L'activité judo a été pratiquée au sein de la MJC depuis une trentaine d'année. Depuis quelques années, les effectifs grandissants nous ont obligé à réagir. Actuellement près de 150 licenciés pratiquent l'activité dans des locaux qui ne correspondent plus aux besoins, sans parler de l'accès difficile en centre ville.
Pour répondre à ces besoins la municipalité a lancé un projet de salle de gymnastique/dojo qui est en cours de réalisation sur le complexe sportif des Baux adossé au gymnase actuel.
Cette structure d'environ 900 m² pourra accueillir les élèves du collège pour pratiquer la gymnastique au sol ainsi que la gymnastique avec les agrès (barres asymétriques, parallèles) et, bien sûr, l'activité judo en dehors des horaires scolaires.

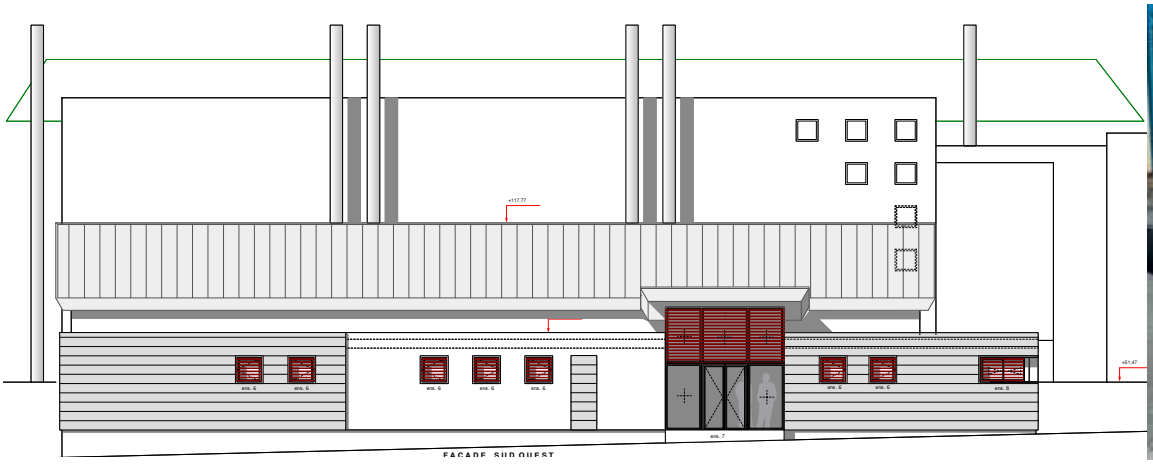

Salle des clubs

Le chantier vient de débuter
La municipalité a pris la décision de construire un nouveau local pour le football au complexe des Baux à proximité de ceux du Rugby, Tennis et Tambourin. Les adeptes de la musculation ne sont pas oubliés puisque la construction d'une salle se réalise conjointement avec celle du football, elle sera accessible à tous et donnera encore une autre dimension au complexe des Baux notamment pour la préparation physique des sportifs.

Le bâtiment clôturant la place au Nord.

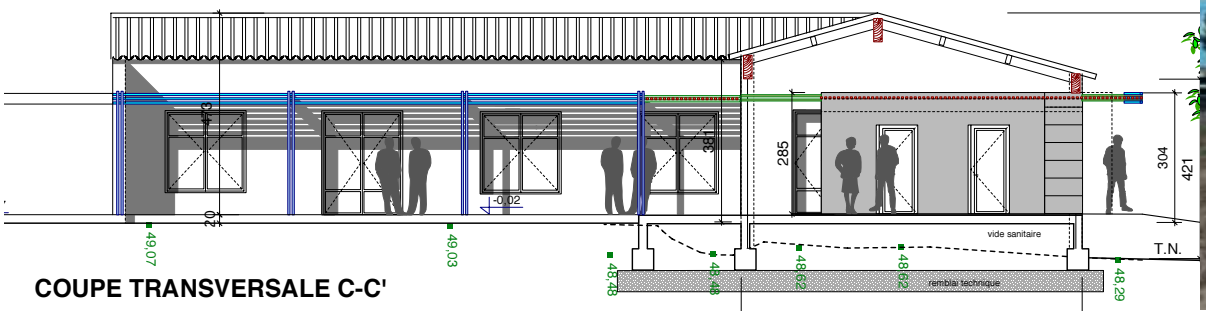

COUPE TRANSVERSALE C-C'

Terrains en gazon synthétique

La gestion des terrains gazonnés du complexe sportif des Baux utilisés pour la pratique des activités rugby et football pose quelques problèmes lors des périodes pluvieuses pour les entraînements. une deuxième surface en gazon synthétique vient d'être terminé à la place des terrains d'entraînement actuel.
Cette décision va permettre de pratiquer les entraînements ou matchs des disciplines concernées même par temps pluvieux.

Vestiaires

La construction d'un second vestiaire pour améliorer l'accueil des équipes dans le cadre des rencontres de Football et de Rugby a permis le classement du terrain d'Honneur en quatrième catégorie, c'est-à-dire pouvant accueillir un match en ouverture de la rencontre principale.

Courts de tennis

Réalisation de nouvelles résines de sol sur les 4 courts

Plan Local d'Urbanisme de Poussan

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Lors de la 1re réunion publique du 14 novembre 2006, qui s'est tenue au Foyer des Campagnes, M. le Maire de Poussan et l'équipe municipale chargée d'élaborer le Plan local d'urbanisme (PLU) ainsi que le cabinet d'études Terres Neuves ont présenté à la population le diagnostic territorial de la commune qui met en avant :

- la position stratégique de Poussan entre l'agglomération de Montpellier et celle de Sète
- le cadre juridique qui protège l'environnement communal (loi littoral, SMVM, ZNIEFF)
- la valeur du patrimoine naturel et agri-viticole
- la valeur du patrimoine bâti
- le contexte socio-économique et les perspectives de développement.

De ce diagnostic se dégagent comme enjeux principaux :

- la valorisation de la position « charnière » de Poussan qui conduit à la question de nouvelles formes architecturales et urbaines et à de nouveaux équipements
- la maîtrise de la croissance démographique
- la gestion dans une perspective de développement durable des flux et des fonctions entre le centre historique et les nouveaux quartiers.

Puis les orientations du Projet d'aménagement et de développement durable ont été abordées.

LE 25 JUIN 2007, au Foyer des Campagnes, s'est tenue une seconde réunion publique de concertation sur le P.L.U. afin de présenter le PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) et sa traduction réglementaire.

Le même jour ce document a été soumis à la Commission municipale chargée du P.L.U. L'objectif de cette seconde réunion publique est double :

- présenter le projet en cours, susceptible de diverses modifications jusqu'à son arrêt par le Conseil municipal
- recueillir les avis sur ce projet en cours.

Après une brève introduction de M. le Maire, le Cabinet d'Etudes Terres neuves a commenté à l'aide d'une projection, les différents axes de ces documents :

AXE 1. PRESERVER LE CADRE AGRICOLE ET NATUREL

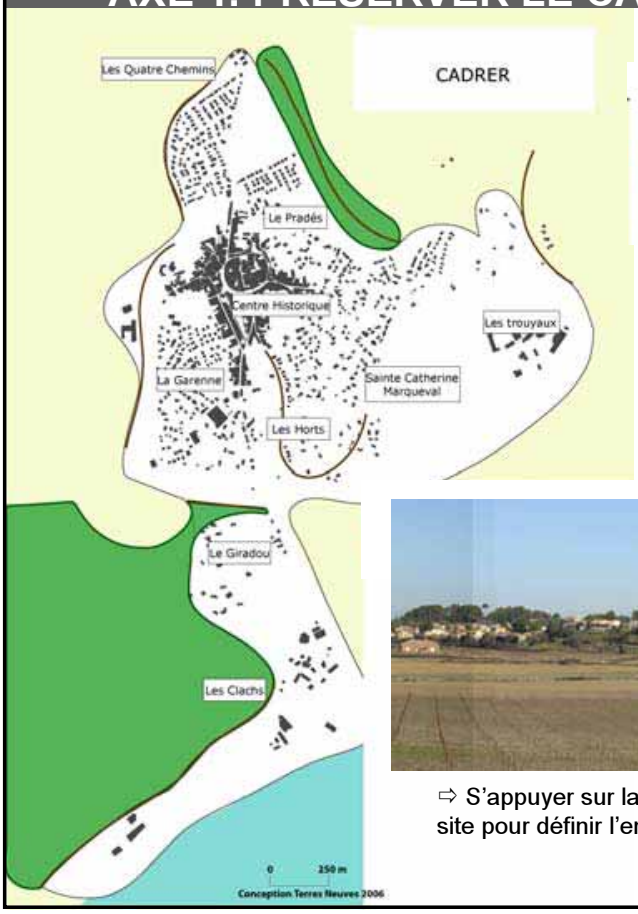

Eléments de composition paysagers

- Limite à l'extension urbaine
- Espace à dominante agri-viticole
- Espace à dominante forestière
- Espace proche du rivage
- Relief de plis sédimentaires

Première orientation : Cadrer l'urbanisation - *Préserver des limites naturelles franches et claires*

⇨ S'appuyer sur la structure morphologique et paysagère du site pour définir l'enveloppe du village

AXE 1. PRESERVER LE CADRE AGRICOLE ET NATUREL

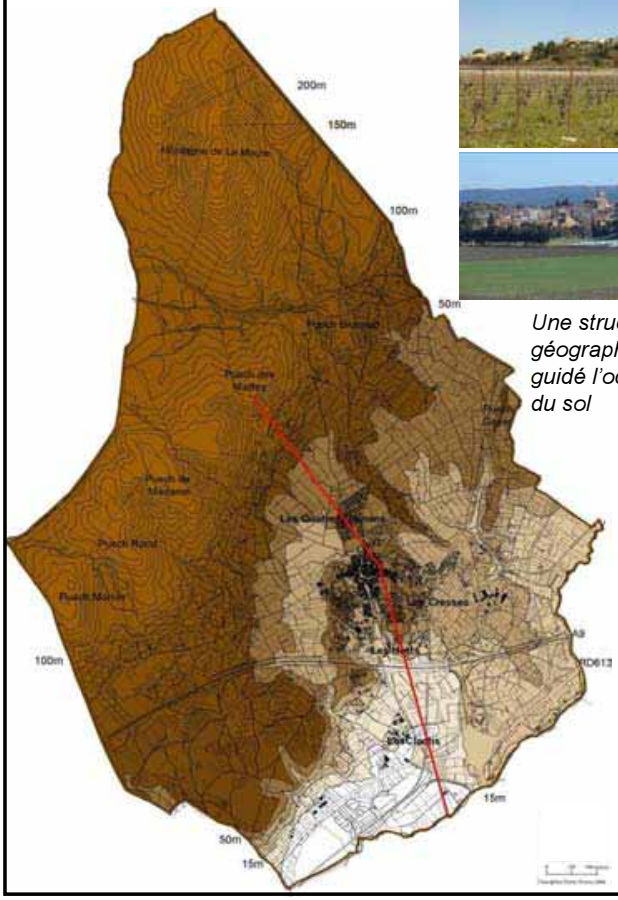

Une structure géographique qui a guidé l'occupation du sol

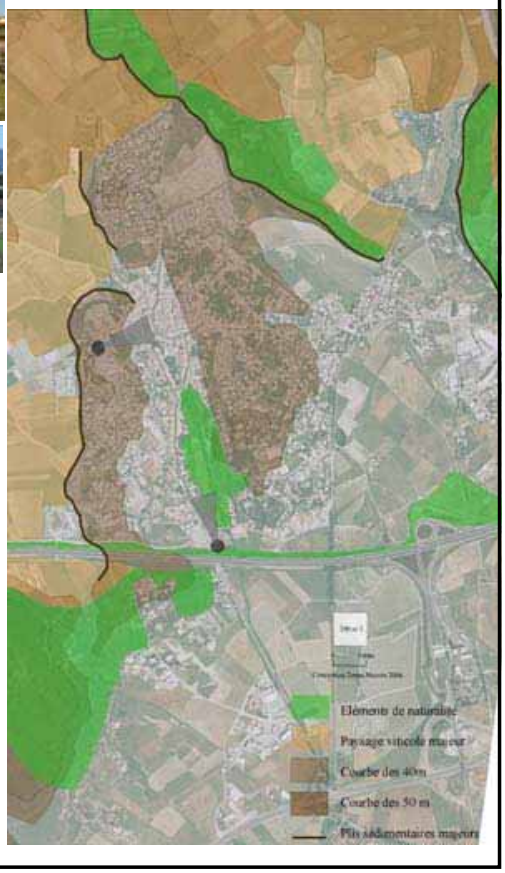

AXE 1. PRESERVER LE CADRE AGRICOLE ET NATUREL

Deuxième orientation : Maintenir une activité agri- viticole structurant le paysage

La Faïsse

Troisième orientation : Respecter les sites sensibles et les protections environnementales (ZNIEFF, ZICO, ZPS, Site d'intérêt communautaire, SMVM, loi littoral, zones inondables,…)

- ***Le PLU protège les espaces riches et sensibles/écologique (zones N ou A inconstructibles)***
- ***Il ne génère pas d'incidences notables sur les sites Natura 2000 (zones N ou A inconstructibles***

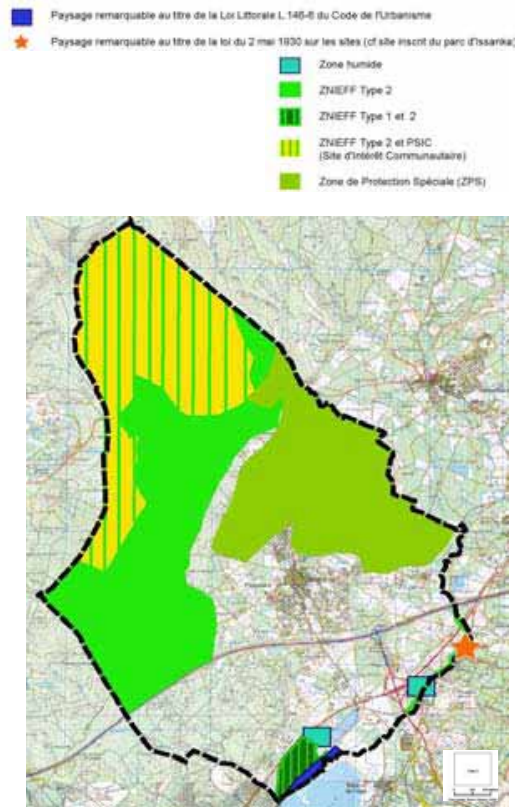

AXE 1. PRESERVER LE CADRE AGRICOLE ET NATUREL

Troisième orientation :

- Respecter les sites sensibles et les protections environnementales (zones inondables, risques incendie,...)

- Lutter contre le mitage et la « cabanisation »

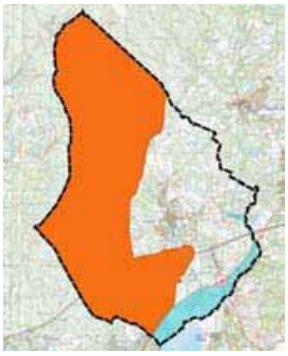

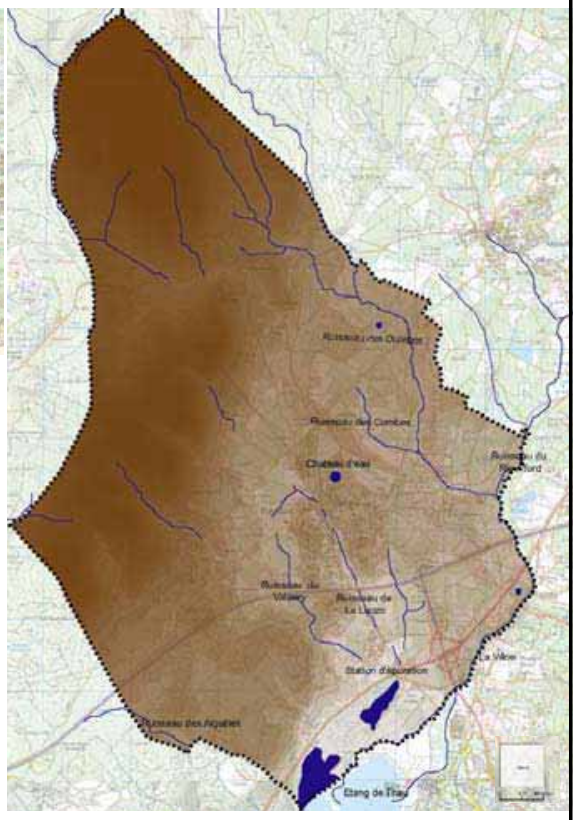

AXE 1. PRESERVER LE CADRE AGRICOLE ET NATUREL

Traduction règlementaire

Zones N :

➢ **zone protégée** en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, ou en raison de leur caractère d'espaces naturels.

➢ **correspond à la zone N « protection du Milieu et des Équilibres Biologiques » délimitée par le SMVM.** Les dispositions de la zone N intègrent les prescriptions du SMVM, document avec lequel le PLU doit être compatible.

➢ **Intègre les dispositions de la Loi Littoral** qui, limite strictement l'urbanisation (articles L146-1 à L146-7 du code de l'urbanisme).

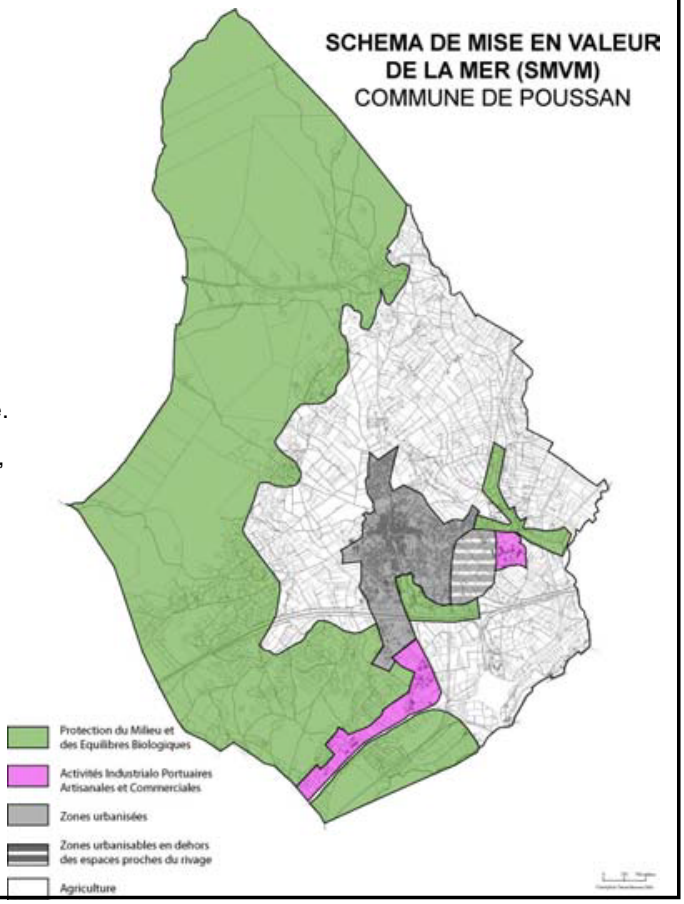

AXE 1. PRESERVER LE CADRE AGRICOLE ET NATUREL

Prise en compte du risque inondation

PPRi prescrit le 23 décembre 2002

Risque d'inondation tel que connu aujourd'hui (zones inondable du POS) est intégré au PLU dans l'attente du PPRi :

- Zones de risques graves (A), dont emprise inconstructible des cours d'eau

- Zones de risques importants (C), dont zone inondable par submersion marine de l'étang de Thau (zones inférieures à côte NGF de 2 m)

- ***Intégration des prescriptions relatives aux zones inondables sur plan de zonage et dans le règlement***
- ***limitation de l'imperméabilisation des sols : % d'espace libre, avec 50 % en terre pleine végétalisée***
- ***article 4 : limiter débit d'écoulement vers le réseau pluvial en favorisant l'infiltration ou récupération dans les parcelles***
- ***dispositifs de rétention des eaux pluviales intégrés à la composition urbaine***

)

AXE 2 – ACCEDER AU VILLAGE ET RELIER LES QUARTIERS

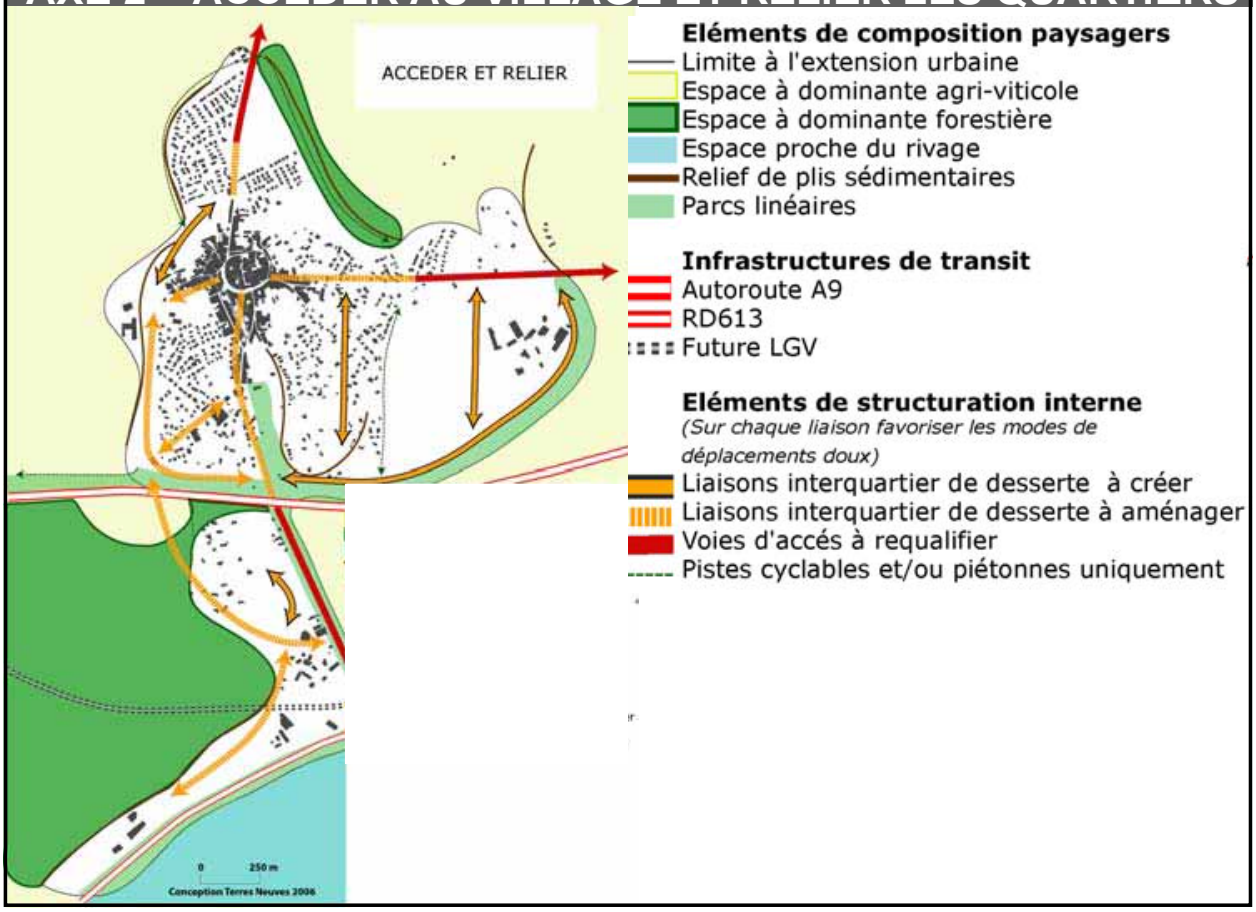

AXE 2 – ACCEDER AU VILLAGE ET RELIER LES QUARTIERS

Rappel du diagnostic :

Un manque de liaisons inter- quartier : enjeux et besoins

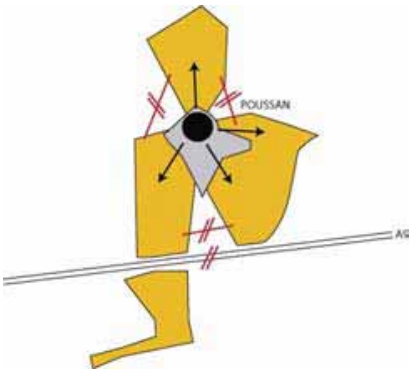

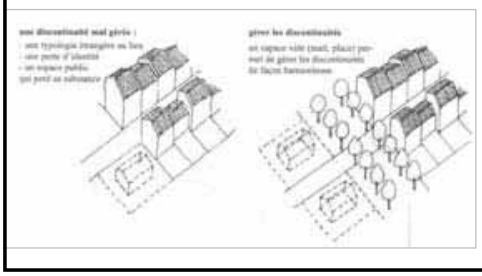

Difficultés de circulation

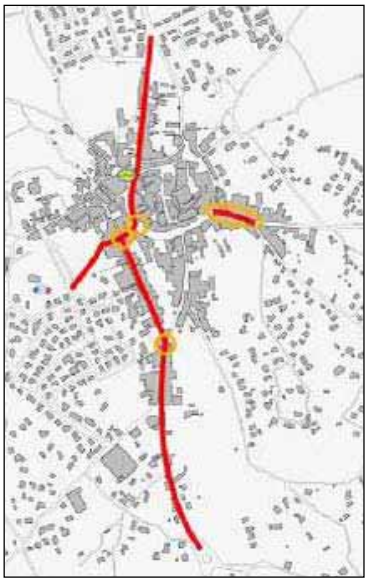

LEGENDE

Conflits d'usage - zone dangereuse

Zone de congestion

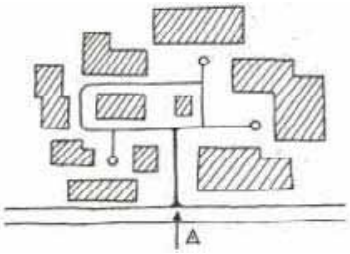

Schéma viaire « autobloquant » :

Le système arborescent et en impasse bloque l'évolution du réseau viaire. Il rend de plus conflictuel le point de contact avec l'axe principal et ne favorise pas les liaisons inter quartiers.

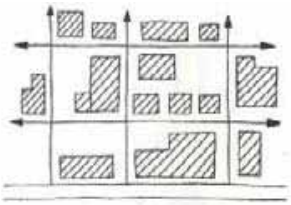

Schéma viaire évolutif :

Le système maillé prévoyant les liaisons futures, favorise l'évolution de la ville. L'organisation des connexions sur la voie principale permet une meilleure répartition de la circulation et une plus grande fluidité dans les liaisons inter quartiers.

AXE 2 – ACCEDER AU VILLAGE ET RELIER LES QUARTIERS

Orientation 1 : Requalifier les voies d'accès (RD2 et RD119)

Orientation 2 : mailler les quartiers

Quartier du stade (Skatepark)

Orientation 3 : Développer les modes de déplacement doux

Sentier Ouest

Orientation 4 : Anticiper l'arrivée d'infrastructures structurantes : TGV et gare, Train-tram,….

AXE 2 – ACCEDER AU VILLAGE ET RELIER LES QUARTIERS

TRADUCTIONS REGLEMENTAIRES et incidences

- Inscrire des emplacements réservés pour l'aménagement, l'élargissement ou la création de voies
- Prendre en compte les nuisances liées aux infrastructures : reculs obligatoires, zones de bruit,…

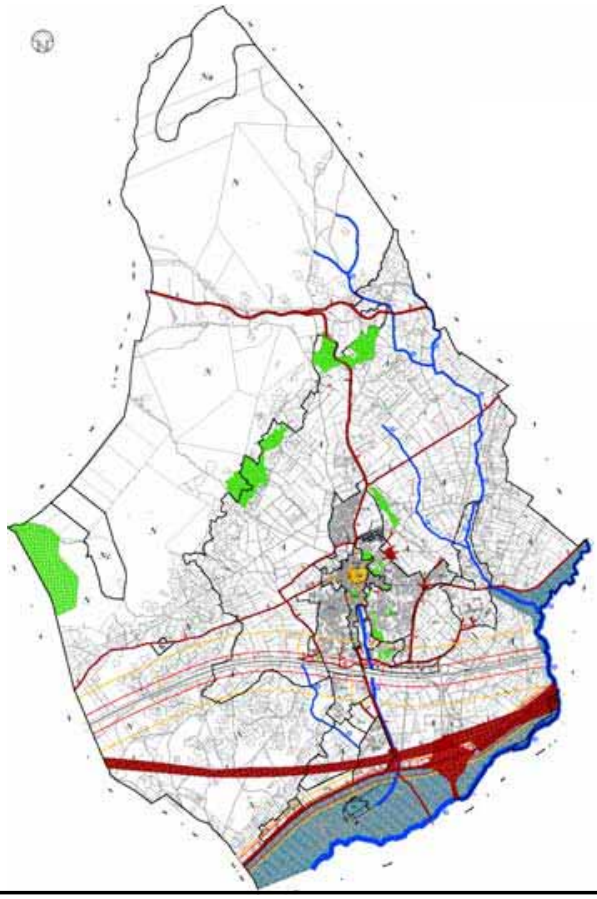

AXE 3 –RECOMPOSER et DEVELOPPER LES QUARTIERS

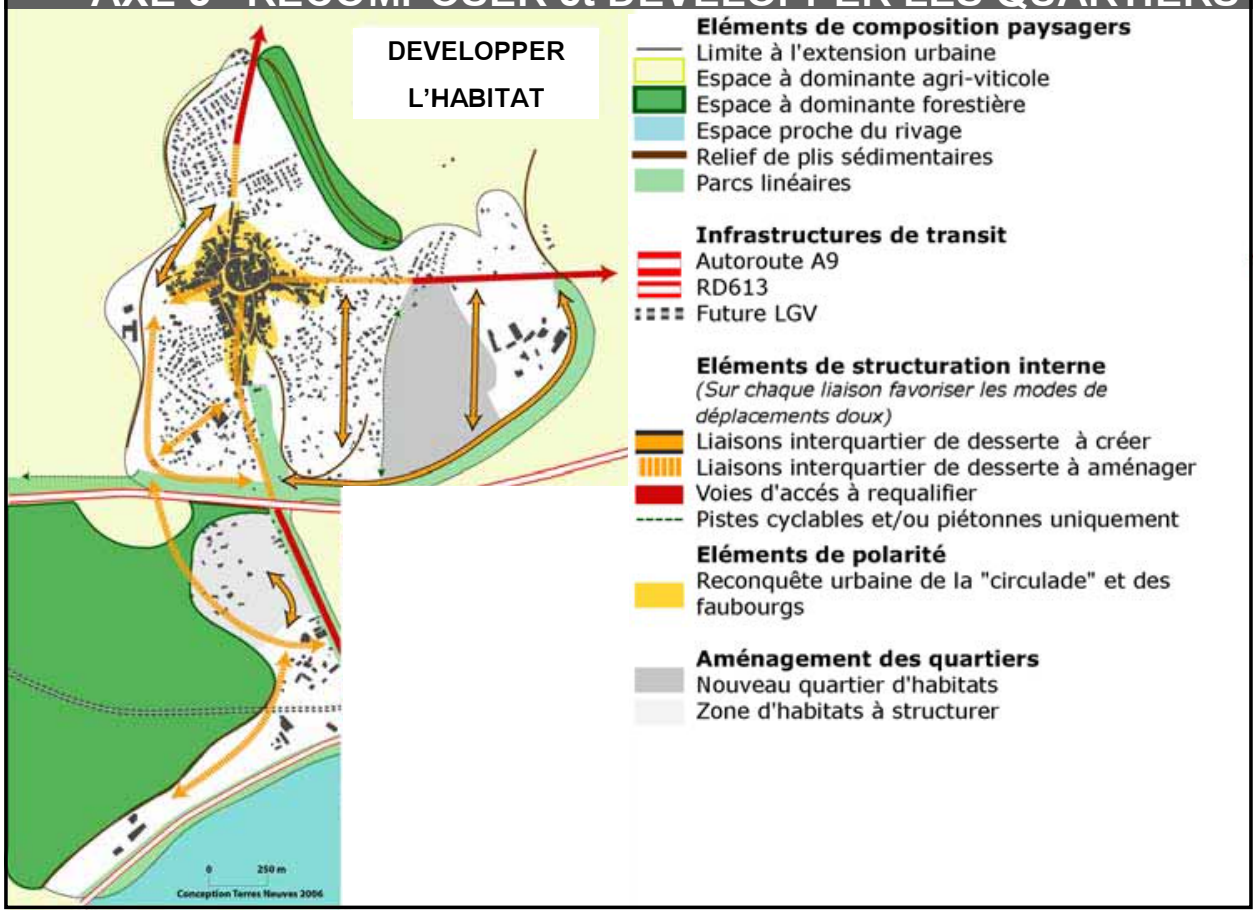

AXE 3 –RECOMPOSER et DEVELOPPER LES QUARTIERS

Orientation **Favoriser la mixité urbaine et sociale**

- **Diversifier l'offre de logement**
- **Développer les logements locatifs et les logements aidés**
- **Intégrer les équipements comme éléments de polarité du projet communal**

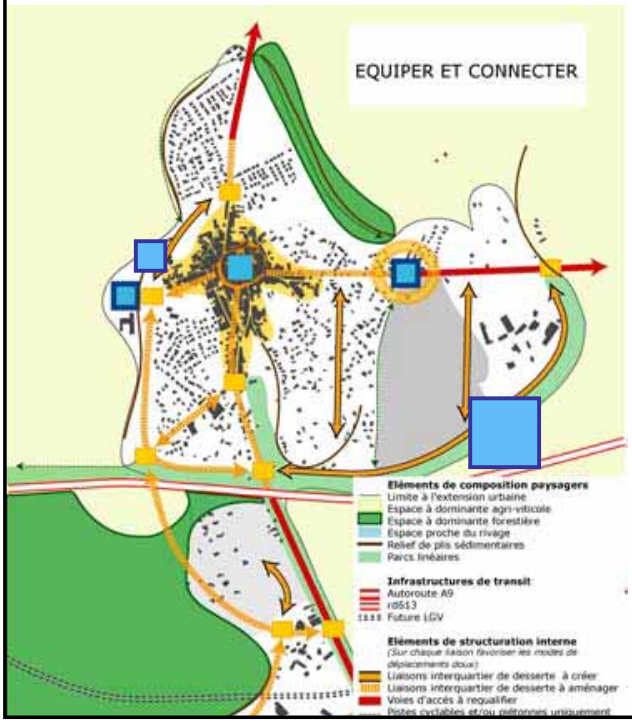

Traduction réglementaire :

possibilité de densifier les zones et réduire le recul/voies ;

- le règlement des zones urbaines impose un part de logement locatif aidé lors de la réalisation d'un programme de logements (L123-2).

(6 logements ou plus, 25% de la SHON programmée doivent être affectés à du logement locatif aidé).

- ER / linéaire commercial

AXE 3 –RECOMPOSER et DEVELOPPER LES QUARTIERS

Se développer en cohérence avec le site : Ste Catherine

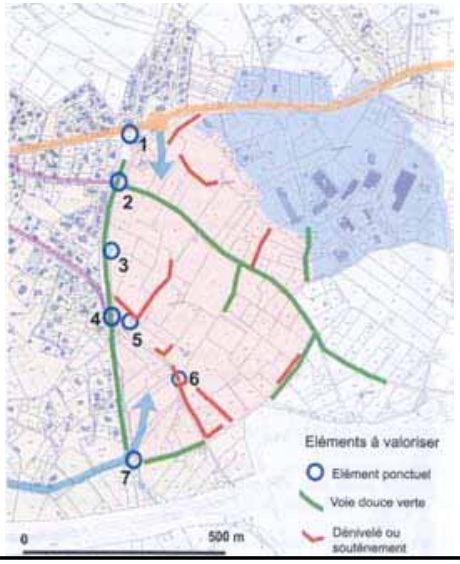

Principes d'aménagements :

Concevoir un projet d'ensemble permettant de

- Relier la future zone à urbaniser au tissu existant
- Composer la zone avec le relief, vues,…
- Mailler et créer des espaces publics
- Réserver des espaces pour les équipements publics
- Diversifier l'offre de logement

AXE 4 –VALORISER LE CENTRE DU VILLAGE

Orientation 1 : Valoriser le patrimoine bâti

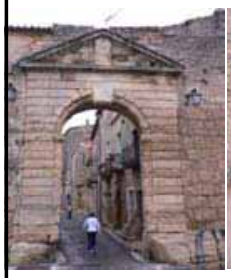

Porte nord dite « Portalet ».

Porte ouest dite « Notre Dame »

Place Victor Hugo

Château Montlaur

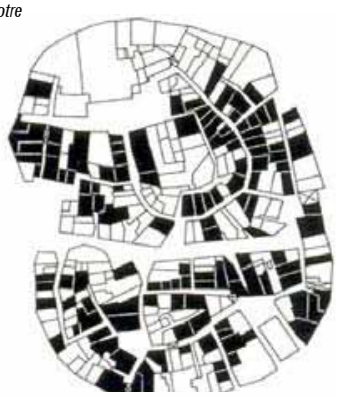

Cartographie des élements architecturaux repérés sur les maisons du centre ancien.
Dessin M. Lugand 00.

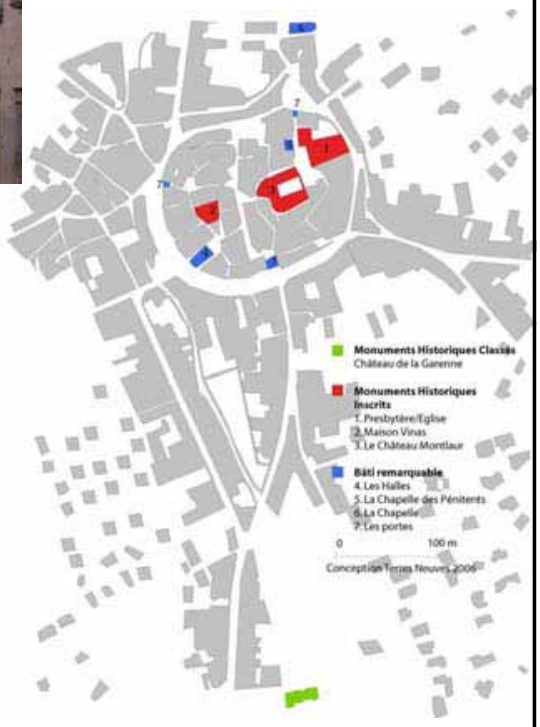

AXE 4 –VALORISER LE CENTRE DU VILLAGE

TRADUCTION SPATIALE ET REGLEMENTAIRE

- article 11 développé
- Bâti identifié au titre de l'article L123.1.7

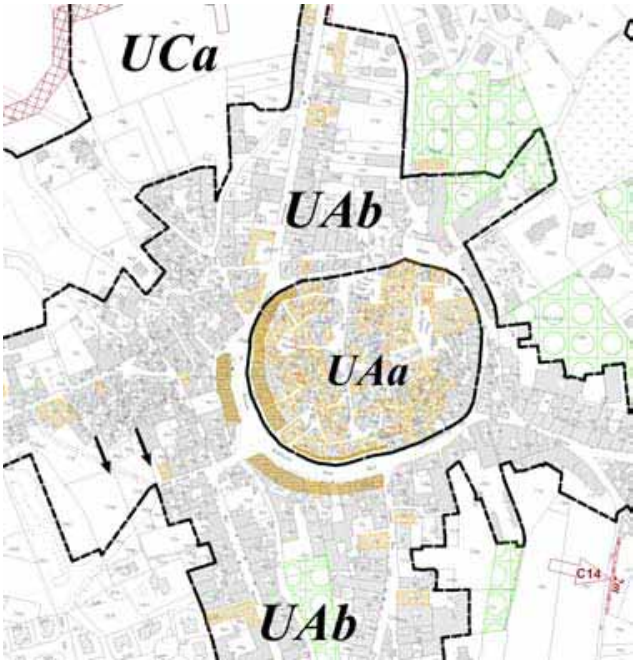

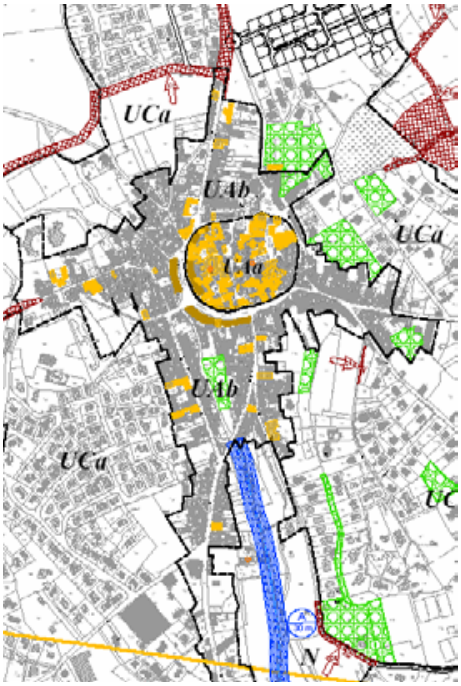

AXE 4 –VALORISER LE CENTRE DU VILLAGE

Orientation 2 : Maintenir l'activité commerciale et de services dans le centre

TRADUCTION SPATIALE ET REGLEMENTAIRE

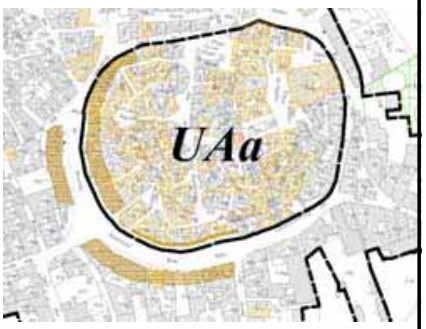

-Identification de linéaires commerciaux à conforter, sur lesquels le changement de vocation des rez-de-chaussée pour un usage autre que commercial est interdit ;

- Limitation des équipements commerciaux en zone urbaine périphérique à 100 m2, afin de limiter l'implantation de grande surface commerciale en périphérie, nuisible aux commerces du centre ;

- Dans le centre, les surfaces de vente commerciales ne sont pas limitées ;

- pas de stationnement imposé dans le centre ancien pour les commerces.

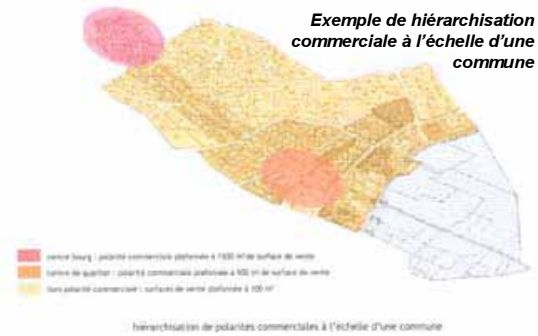

Exemple de hiérarchisation commerciale à l'échelle d'une commune

AXE 4 –VALORISER LE CENTRE DU VILLAGE

Orientation 3 : limiter la place de la voiture dans le centre

Orientation 4 : préserver les jardins et limiter une densification excessive du centre

TRADUCTION SPATIALE ET REGLEMENTAIRE

- **maillage sur le village : ER**
- **réserver des espaces de stationnement**
- **inscription d'EBC**
- **Réglementation de l'emprise au sol (article 9) et des espaces libres (article 13) en zone UAb**

CES 100% dans la bande constructibilité principale

CES 60% dans la bande constructibilité secondaire

10% d'espaces libres pour les constructions nouvelles

20% d'espaces libres pour les constructions nouvelles dans le cadre de projets de plus de 500 m2 d'emprise au sol.

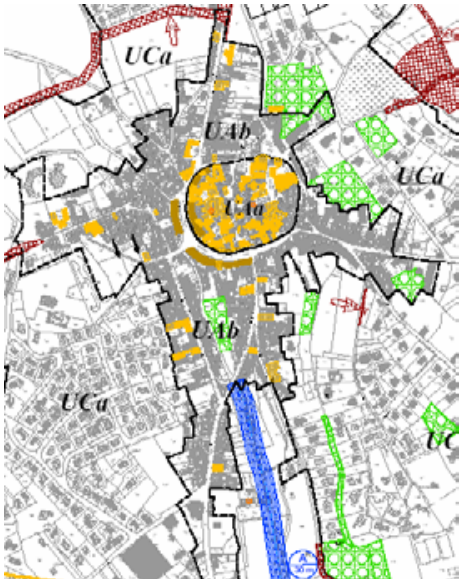

Suite à cette présentation M. le Maire Adjoint et Mme la Conseillère Municipale Délégués à l'urbanisme ont tenu à rappeler les étapes suivantes de l'élaboration du PLU :

- Délibération du Conseil municipal pour arrêter le PLU
- Consultation des personnes publiques associées (services de l'Etat, de la Région, du département, du Syndicat mixte du Bassin de Thau etc...)
- Enquête publique et documents mis à disposition du public
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme par le Conseil municipal.

En conclusion, M. le Maire a précisé qu'un volet maritime du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) était à l'étude et qu'il pourrait modifier quelque peu le Schéma de Mise en Valeur de la Mer.
En tout état de cause des zones nouvelles ne pourront être ouvertes à l'urbanisation que lorsque tous les problèmes d'assainissement seront réglés et que le lagunage de Poussan-Bouzigues sera raccordé à l'émissaire en mer (d'ici environ 5 ans). Ce qui permettra de revoir le zonage des « dents creuses » de notre POS .

Notre volonté de mise en valeur du patrimoine se traduit dans le règlement élaboré ainsi que notre souhait de voir respectées les façades des maisons du vieux village et de ses faubourgs . En concertation avec le Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine, un nuancier des couleurs préconisées pour la réfection de ces façades sera consultable en mairie.

Concernant la cabanisation, de nombreux contentieux sont actuellement devant les juges et des sanctions ont déjà été prononcées.

M. le Maire a ensuite annoncé l'exposition sur le SCOT que nous avons accueillie du 10 au 16 septembre dernier au Foyer des Campagnes.

M. le Maire a enfin répondu aux questions du public présent dans la salle et qui portaient sur :

1°) Le T.G.V.
- son tracé : l'emplacement réservé pour la future ligne T.G.V a fait l'objet d'une révision simplifiée en 2005 et le tracé est reproduit sur les plans consultables en Mairie.
- la gare : l'hypothèse de la gare T.G.V est toujours envisagée par les élus dans l'espoir de retombées positives en terme d'emploi par exemple.

2°) Précautions contre les nuisances de l'autoroute et du T.G.V.
Des « zones de bruit » sont prévues dans le règlement et les documents graphiques, dans lesquels des normes de construction doivent être respectées afin de réduire au mieux ce problème de nuisances.

3°) Circulation
- l'axe Nord/Sud fait l'objet d'un trafic de 10 000 véhicules par jour ; il est prévu un emplacement réservé pour une voie de contournement
- l'aménagement du lieu-dit Ste Catherine-Marqueval comportera une voie de contournement du centre.

4°) Cabanisation
Protection renforcée dans le règlement des zones agricoles et naturelles.

5°) Aire de stationnement à l'entrée du village
Un emplacement réservé est prévu à cet effet.

6°) Approvisionnement en eau potable
Notre volonté de maîtriser soigneusement la croissance démographique du village, par une urbanisation planifiée, est de nature à limiter les risques d'un déficit d'approvisionnement en eau potable.

7°) Tramway
Des perspectives d'une ligne de tramway intégrant une tête de station à Poussan pourraient être envisagées, de véritables discussions sur ce projet sont sollicitées avec les partenaires concernés.

Au terme de la réunion, M. le Maire précise que le prochain rendez-vous de concertation sera l'enquête publique, période pendant laquelle le public pourra consulter tous les documents et faire ses observations.

Service Enfance Jeunesse

ANIMATIONS TEMPS LIBRE

• Animations du mercredi
La rentrée s'est effectuée le mercredi 13 septembre. Comme les années précédentes, cette structure municipale s'adresse aux jeunes de 3 à 16 ans. Elle fonctionne tous les mercredis matin en période scolaire et par cycle d'activités de vacances à vacances (de la fin des vacances de Toussaint au début des vacances de Noël soit 6 mercredis).
Les matinées se composent de deux entités bien distinctes à savoir INI'MOTRICITE et INI'S PORT.

- INI'MOTRICITE : s'adresse aux enfants de 3 à 6 ans scolarisés en petite section maternelle jusqu'au C.P.
L'enfant a un besoin énorme de mouvements et de jeux. Ainsi avec beaucoup d'animations et de découvertes du jeu, nous allons tâcher de lui faire acquérir tout un répertoire d'habiletés motrices au moyen d'obstacles, de ballons, de rythmes... Cette activité qui a débuté depuis peu accueille 25 enfants dont une large majorité qui ne pratique pas dans une structure associative vu leur jeune âge.

- INI'SPORT : s'adresse aux enfants de 7 à 10 ans scolarisé du C.E.1 au C.M.2.
Celui-ci présente des dispositions psychophysiques favorables à l'acquisition d'habiletés motrices et à l'apprentissage d'un grand nombre de techniques de base. La diversification des animations proposées doit être une préoccupation primordiale. Nous chercherons à le faire évoluer en plein air avec des exercices de conditionnement physique et de coordination. Cette nouvelle formule a été également mise en place depuis peu. Une trentaine d'enfants y participe dont 50 % qui n'ont jusque là pratiqué aucune autre activité.

Peut participer à ces animations, tout jeune inscrit auprès du service enfance jeunesse (dossier et adhésion de 15 euros pour l'année scolaire).

• Stage de la Toussaint
Cette année, deux stages sont prévus un pour les enfants de 6 à 10 ans et un pour les 11-16.Ces stages se dérouleront du lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre. Comme d'habitude, les enfants se verront proposer une multitude d'activités.

• Le séjour ski
Comme les années précédentes, ce séjour peut accueillir 15 jeunes de 11 à 17 ans, du 18 au 23/02/08. Pour plus de renseignements contactez Perrine.

CLSH

Cet été a été riche en évènements pour les enfants du Centre de Loisirs. Nous avons exploré la région, nos sorties nous ont amené au bord de l'eau (plage Frontignan), puis à la montagne (base de loisirs de lunas) et enfin nous avons visité une jungle artificielle (parc amazonia à Roquemaure).
Les primaires ont pu goûter au joie du camping. Une rencontre a été organisée avec Le Centre de Loisirs de Gigean pour les plus petits. Un magicien est venu nous faire un joli spectacle et l'été s'est achevé par une grande kermesse.

Les centres de loisirs primaire et maternel ont réouvert leurs portes le mercredi 29 août 2007. Comme chaque début d'année, les parents devaient remplir les dossiers d'inscription auprès du service enfance jeunesse. Ces dossiers ainsi que les pièces à fournir sont valables jusqu'au 10 août 2008. Nous rappelons que le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans les mercredis ainsi que toutes les vacances scolaires.
En ce début d'année, au cours des mercredis, le CLSH maternel a réalisé différentes activités : réalisations manuelles en groupe (fresque, décoration, collage grandeur nature...), activités manuelles individuelles (objets à ramener à la maison), activités en pleine nature, grands jeux collectifs et petits jeux individuels.
Depuis septembre, le CLSH élémentaire a également effectué plusieurs activités : manuelles, jeux sportifs, activités cuisine, atelier photo.
Une rencontre avec les personnes âgées de la maison de retraite « la mésange » est prévue avec la participation de l'association de l'éducation à l'environnement « les galapians ».

Des sorties sont aussi programmées : lac du salagou, jungle jump (structures gonflables), sortie vélo.

Au cours des vacances de la Toussaint, les centres de loisirs primaire et maternel aborderont le thème d'Halloween.

Pour connaître les jours d'ouverture et la période d'inscription des vacances de la toussaint, contactez le service enfance jeunesse au 04.67.18.13.38.

CLAE

Les Centres de Loisirs Associés à l'École, accueillent vos enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20, de 11h30 à 12h30, 11h30 à 13h20 et de 17h30 à 18h30.

Pour tous renseignements concernant les C.L.A.E, vous pouvez joindre les responsables au :
- 04.67.43.78.44 : Madame Virginie BETTI (C.L.A.E des Baux)
- 04.67.18.60.29 : Madame Jocelyne BLONDEL (C.L.A.E Hébert)

JOVIVIO

Les Journées du Vin et du Violon s'invitent dans la Cave coopérative de POUSSAN les 27 & 28 Octobre

www.jovivio.com

Olivier Calmel Quartet
Jazz

Ensemble Langues d'O.C.
Classique

Caïna
CHANSON-ROCK CÉLTICO-TZIGANE
Festif

Guest Star

La compagnie du Kiosque

...et aussi, marché paysan,
apéritif musical, bal folk, scène des amateurs, animations,
dégustations, expositions, rencontres, échanges ...

Les concerts et spectacles Jovivio 2007 vous sont servis gratuitement!

Comité des fêtes de Poussan Le Carré d'As · Poussan · Département Hérault · L'Homme et la Pierre · Mialanes · energies EDF nouvelles · Ferrer-Ruiz · SEG · HP Ambulances Poussan · Hexis